

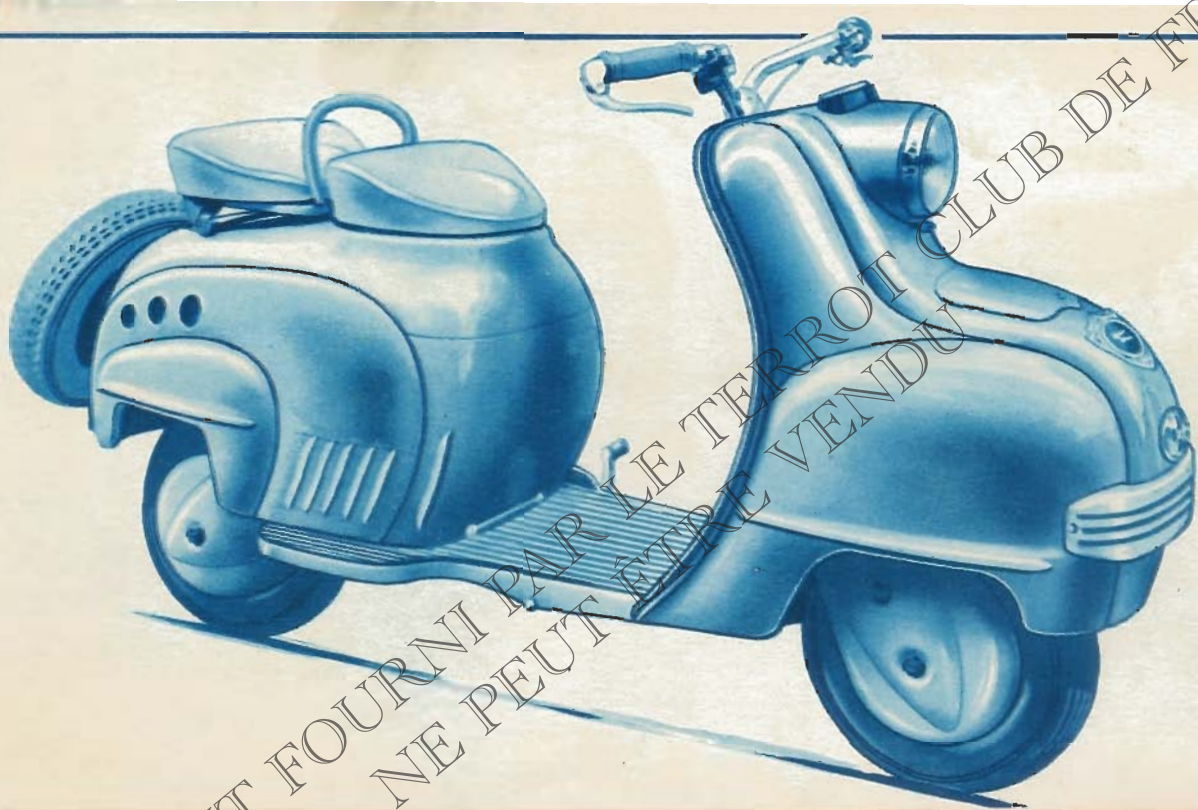
1955

MAGNAT DEBON

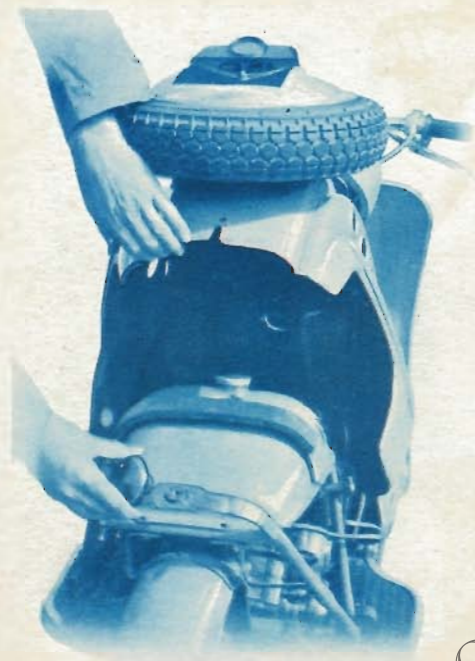
LA MARQUE
DE QUALITÉ



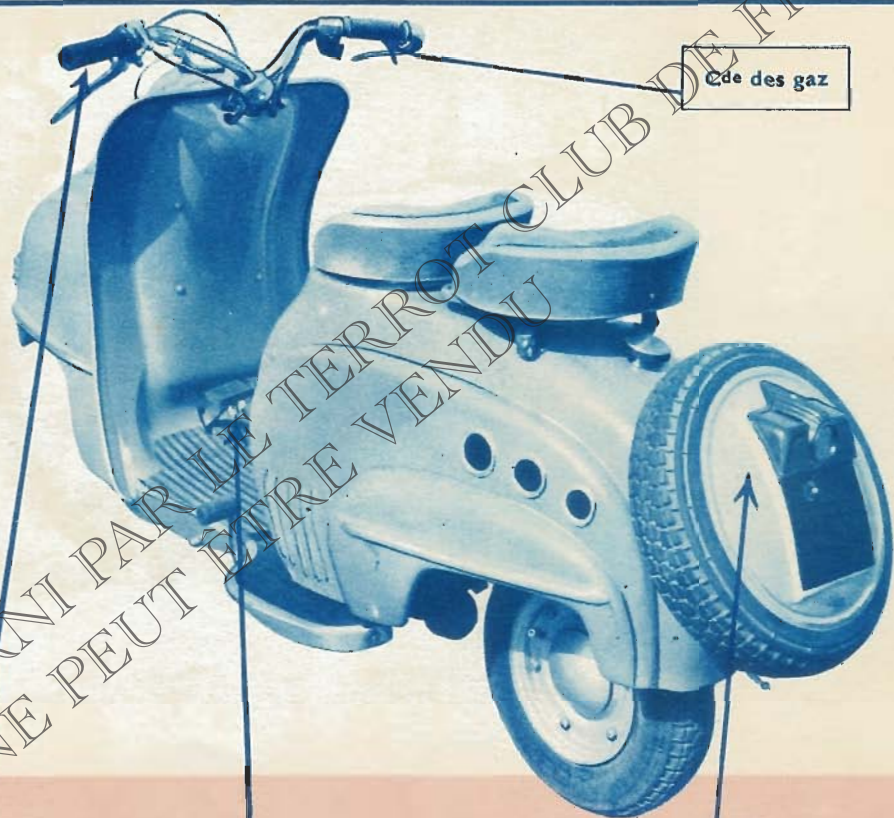
SCOOTER 125_{cm}³ Type S3



SPÉCIFICATIONS : Moteur 125 cm³ - 2 temps à piston étoilé, distribution à deux transferts, culasse hémisphérique en alliage léger, alésage 53,5, course 55. - Allumage et éclairage par volant magnétique. - Refroidissement par turbine à air canalisé et circulation forcée. - Boîte 3 vitesses avec commande présélective ; rapports de démultiplication : 1^{re} : 11,38 à 1 ; 2^e : 7,27 à 1 ; 3^e : 4,83 à 1. - Débrayage à disques multiples - Freins à tambour : avant et arrière \varnothing 130. - Pneus de 8 x 3,5. - Roue de secours avec lanterne arrière catadioptrique incorporée au cache-roue. - Suspension avant : tube articulé sur biellettes et amortisseur Neiman. - Suspension arrière oscillante auto-amortie par blocs caoutchouc comprimé. - Réservoir d'essence 9 l. environ. Carrosserie arrière amovible, basculant entièrement autour d'un axe, dégageant ainsi le moteur et toute la mécanique. - Avertisseur électrique. - Vitesse : 75 km/heure. - Consommation : 2,8 aux 100 km.



Très grande accessibilité
au moteur grâce à l'ensemble
de la carrosserie AR bascu-
lant totalement vers l'avant



Cde des gaz

Cde présélective
de vitesses

Frein et passage
des vitesses

Cache-roue avec
lanterne arrière
catadioptrique

DOCUMENT FOURNI PAR LE TERRROT CLUB DE FRANCE
NE PEUT ÊTRE VENDU



MAGNAT-DERON, 51 bis, boulevard Thiers, **DIJON**
Magasin de vente et d'exposition : 30, avenue de la Grande-Armée, **PARIS**

GARANTIE. — Nos scooters, vélomoteurs et motocyclettes sont garantis pendant six mois contre tout vice de construction résultant d'un défaut de matière ou de fabrication. Cette garantie est expressément limitée à la réparation dans nos ateliers ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous dommages et intérêts pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, notamment à raison de l'immobilisation de la machine, des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient. La gratuité doit être revendiquée au moment de la demande d'échange ou de réparation. La pièce défectueuse doit nous être adressée franco et son retour est à la charge de l'expéditeur, ainsi que les frais de démontage, de remontage, d'essai, etc..., qu'il s'agisse de réparation ou d'échange de pièce. La garantie des pneumatiques et spécialités est limitée à celle de nos fournisseurs. Nous garantissons exclusivement comme bicyclettes à moteur, motocyclettes « Magnat-Debon » neuves, celles vendues par nos agents officiels. Les machines de notre marque détenues par des tiers ne peuvent être vendues que comme véhicules d'occasion. Nous déclinons toute responsabilité en cas de modifications apportées à nos machines par des tiers.